Département de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal.

VILLE de ROYAN

Séance du 23 Février 1962

OBJET :

Exercice 1962 :

irement de crédits à Office Municipal du

Tourisme

62007

11273

Le vingt trois Février mil neuf cent soixante deux, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Février 1962.

ETAIENT PRESENTS: MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, ERENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, GACHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS

Représentés : M. GUILLAUD par M. FLAHAUT

Excusé : M. NARTEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu sa délibération du 26 Jenvier approuvant le création d'un Office Municipal du Tourisme

Vu les statuts de cet Office

Considérant que l'une des principales fonctions de cet office est la coordination de l'action des différents groupements en faveur de la publicité et de la propagande pour le dévaloppement de la station

Considérant qu'il importe de donner à l'Office les moyens matériels de procéder à cette fonction

décide

- de demander à M. le Préfet de la Charente-Maritime l'autorisation de verser au compte courant postal de l'Office Municipal du Tourisme de Royan, les sommes inscrites au chapitre XXVIII du Budget Primitif 1962 soit :

ART. 1 - Subvention au Syndicat d'Initiative	30.000	1
Art. 2 : Syndicat des Pêtes de Pontaillac	1.000	-34
APT. 2 1 dynazon des 200s de Pers	1.000	
Art. 3 : Syndicat des Pêtes du Parc	2000	- 4
Art. 4 - Subvention pour organisation des Fêtes de	80,000	-1
Art. 5 : Subvention au Comité des Pêtes du Bd de	- 10	
la Marne	1,000	
	25.000	
Art. 8 : Frais de publicité	23.000	
Art. 11 : Frais du Comité de Jumelage avec des villes étrangères	2.500	
Art. 15 - Frais de fonctionnement de l'Office du Tourisme	30.000	
the contract of the contract o		-
Soit au total :	170.500	

La totalité de ces sommes sera versée aux attributaires par 18872000 au cours de l'année 1962 par l'Office du Tourisme , en une ou plusieurs tranches, à mesure des besoins exprimés.

Pait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour extrait conforme.

Pr le Maire

ARIE Obladjoint Délégué,

APPROUVE
ROCHEFORT S/Mer le 23 Mars 1962
Le Sous Préfet : Illisible

POUR COPIE CONFORME ROYAN, le 26 Mars 1962 Pr le Maire L'Adjoint Délégué, Maritime)